



ADHESIONS 2011-2012

L'adhésion est un acte important pour vous et l'Association.

En versant une cotisation, vous ouvrez les droits suivants à l'adhérent :

La cotisation spéciale de 110 euros ou plus, présente les avantages suivants :

- Le bénéfice d'une déduction fiscale, comme don aux œuvres, pour ceux qui sont imposables. Cette déduction de 66 % revient à ne payer que 37 euros, soit un montant inférieur à celui de la cotisation offerte aux familles de 3 enfants cotisants. Le reçu fiscal de Don aux Œuvres, à joindre à la prochaine déclaration de revenu, vous est automatiquement adressé.

- La gratuité des revues.

- Une aide de 110 € à notre Mouvement pour un coût effectif de 37 € seulement pour vous.

Nous encourageons très vivement l'adhésion de soutien car elle devient un mode de financement très intéressant pour nos familles et pour l'Association. Il est important d'expliquer aux familles l'avantage qu'elles peuvent y trouver.

1. Conseils pratiques :

Les adhérents sont couverts par l'assurance du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Il est donc indispensable d'inscrire les membres de votre équipe (province, district ou groupe) au plus tard le 30 septembre 2011 pour leur propre sécurité.

➤ Vous souhaitez enregistrer votre adhésion par Internet ; cette option vous permet de bénéficier d'une ristourne de 3 % pour toute inscription enregistrée avant le 13 octobre minuit. Il faut simplement :

- Pour les comptes Société Générale, vous munir du RIB sur lequel les adhésions seront prélevées.
- Pour les comptes hors Société Générale, veuillez contacter Isabelle DUPUIS (Service comptes bancaires / 1001 comptes) au 01.64.45.53.82 ou par mail lampe-aladin@scouts-europe.org

➤ Veuillez noter que l'ordinateur enregistre les données entrées, sans aucune clairvoyance, qu'elles soient incomplètes, erronées ou fausses. Il ne sait pas rectifier les inexactitudes dans les noms et les adresses. Nous comptons sur votre précision. En cas de mauvaise saisie, n'hésitez pas à nous contacter au 01.64.45.53.70 ou par mail cotisations@scouts-europe.org.



2. Tarifs de cotisation et d'abonnement 2011-2012 :

BAREME STABLE		TARIF	Se décompose ainsi ⁽¹⁾	
			Cotisation & Assurance	Revue pédagogique
		En €	En €	En €
A	Adhésion de Soutien à partir de....	110 ou +	110 ou +	Offertes
B	Adhésion d'un Membre ⁽³⁾	75 ⁽⁷⁾	56	19
C	Adhésion 1 ^{er} , 2 ^e membre, 3 ^e membre ⁽⁴⁾	50 ⁽⁷⁾	31	19 ⁽²⁾
D	Adhésion à partir du 4 ^e membre ⁽⁴⁾	28 ⁽⁷⁾	28	Offertes
E	Adhésion d'un Chef	50	31	19
F	Adhésion ETN, Route de la Mission, Amis, Anciens ⁽⁵⁾	50	31	19
G	Adhésion Conseiller religieux, Intendant, Econome, Délégué Départemental	28	28	Offertes
H	Droit d'inscription – un week-end	3	3	-
I	Droit d'inscription spécifique ⁽⁶⁾	10	10	-
J	Droit d'inscription pour un camp seul	28 ⁽⁷⁾	28	1 revue offerte
K	Adhésion - La Réunion	28	28	Offertes

- (1) Pour des raisons administratives et financières, les cotisations sont distinctes de l'abonnement aux revues.
- (2) Abonnement offert au-delà du 3^{ème} membre d'un même foyer.
- (3) Seul membre de la famille qui adhère à l'Association.
- (4) Dans une même famille, y compris les chefs.
- (5) Amis et Anciens (Parrains et Marraines RS inclus) doivent s'inscrire par l'intermédiaire du District ou de la Province.
- (6) Grand large, Lourdes, mois d'essai (hors camp d'été – hors chefs).
- (7) Montant majoré de 20 € par éclaireur des troupes marines.

La cotisation des scouts marins a été majorée pour faire face aux dépenses spécifiques nécessaires pour les scouts marins. Un effort financier important de l'Association est engagé en même temps que l'effort demandé aux familles de scouts marins, pour permettre à cette forme de scoutisme de se maintenir et de se développer.